

DEPARTEMENT DE L'OISE



VILLE DE CLERMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**32. Séjour du Conseil  
municipal Enfants 2026**

**Présents** : M OLLIVIER, Mme GUILOINEAU, M BELLANGER,  
Mme GRANGE, M PORTEMER, Mme DOUREY BENOIT, M  
MIDA, Mme DEMONIERE, M DENYS, Mme BOVERY, M  
DELCROIX X, Mme MRABET, M. MINE, Mme DARRIGADE,  
M LAMBERT, Mme CHANOINE, M FAKALLAH, M BOURDIN,  
Mme SICARD, M SANGUINA, M FORTANÉ, Mme MOPIN, M  
PERNIER, Mme BERAULT, M DELCROIX J, M CUSSERNE,  
M VATINEL, Mme MEUBLAT, M PLAISANCE

Le nombre de Conseillers  
Municipaux

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 29

**Absents** : Mme BARBIER, Mme MARINO, Mme  
VITANOSTRA, Mme MARCHAL

**Secrétaire** : M CUSSERNE

La séance est ouverte à 19 h 00

Date de dépôt :  
29/04/2026

Date de publication  
ou notification :

## 32. Séjour du Conseil municipal Enfants 2026

Dans le cadre de son action en faveur de la citoyenneté et de la participation des jeunes à la vie locale, la Ville de Clermont organise un séjour éducatif à destination des membres du Conseil Municipal des Enfants, du lundi 29 juin au jeudi 2 juillet 2026.

Ce séjour s'articulera autour de trois grandes thématiques :

- Le Moyen Âge,
- La citoyenneté,
- La découverte d'autres territoires.

Après avoir étudié les traces médiévales présentes sur le territoire communal, les enfants poursuivront leur immersion historique avec deux journées sur le chantier médiéval du Château de Guédelon.

Ils y découvriront les métiers, les techniques de construction et le fonctionnement d'un chantier du XIII<sup>e</sup> siècle, permettant d'établir des liens avec les vestiges clermontois et de mieux comprendre l'histoire locale.

Le séjour comportera également une journée d'échange dans la commune de Bléneau.

Les enfants du CME rencontreront les jeunes de la commune afin de partager leurs expériences respectives, échanger sur le fonctionnement des loisirs et de la vie locale dans leurs territoires, et participer à des temps d'animation communs favorisant la création de liens intercommunaux.

Enfin, la dernière journée se déroulera à Nemours.

Les enfants visiteront l'Île du Perthuis, site naturel classé Natura 2000, afin de découvrir la biodiversité d'une zone humide et mieux comprendre, par comparaison, les enjeux environnementaux liés à notre zone des Marettes.

Ils découvriront également la spécialité locale, le coquelicot, symbole faisant écho au Pays du Clermontois, avant de terminer le séjour par la visite du centre-ville médiéval et du Château-Musée de Nemours.

Les enfants seront hébergés en pension complète au Centre VIVA – Centre La Colonie du Bourbon.

Participation financière des familles : Il est proposé d'appliquer une participation familiale selon les barèmes mensuels de la CAF :

- Moins de 550 € : 40 €
- De 550 € à 1200 € : 50 €
- De 1201 € à 1900 € : 60 €
- De 1901 € à 2500 € : 70 €
- De 2501 € à 3200 € : 80 €
- Plus de 3200 € : 90 €

La commune prendra en charge le coût réel du séjour (9 000 € en totalité pour 27 enfants estimés).

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE :**

- ▶ **DE VALIDER** le séjour du conseil municipal enfants 2026, tel que décrit ci-dessus
- ▶ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ainsi que son premier adjoint à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour copie conforme

**Le Maire,**

**Lionel OLLIVIER.**



Accusé de réception en préfecture  
060-216001560-20260427-20262704\_32-DE  
Reçu le 30/04/2026